



**SASSS**

Centre de recherche  
du CISSS de  
Chaudière-Appalaches

## SUBVENTION PROJET DE RECHERCHE INTÉGRÉE

FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS



**CENTRE DE RECHERCHE DU  
CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2022

2<sup>e</sup> APPEL

La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis participe de nouveau au développement de la recherche intégrée au CISSS de Chaudière-Appalaches, principalement à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Pour ce faire, elle attribue 40 000 \$ à ce concours afin de soutenir deux projets de 20 000 \$ chacun.

### ORIENTATION DU CONCOURS

Cette subvention a comme objectif de promouvoir le développement de la recherche intégrée au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches en soutenant les projets de recherche des chercheurs du Centre de recherche et des professionnels de la santé œuvrant en partenariat avec l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle vise à favoriser le développement de liens étroits entre cliniciens et chercheurs du CISSS de Chaudière-Appalaches et à faciliter l'appropriation de pratiques exemplaires issues de la recherche. Les résultats de recherche doivent avoir des retombées sur l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services offerts à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il est important que ces retombées soient clairement définies dans le formulaire de demande.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les deux chercheurs principaux qui seront responsables de la subvention doivent être :

- un **professionnel de la santé** (médecin, infirmière, ergothérapeute, physiothérapeute, psychologue, travailleur social ou autre professionnel) œuvrant en partenariat avec l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- un **chercheur régulier** du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

D'autres intervenants internes ou externes à l'Hôtel-Dieu de Lévis ou au CISSS de Chaudière-Appalaches peuvent agir à titre de cochercheurs.

### OBLIGATIONS DES CHERCHEURS PRINCIPAUX

- Les deux chercheurs principaux doivent obligatoirement obtenir l'appui des directions du CISSS de Chaudière-Appalaches concernées par le projet.
- Les deux chercheurs principaux doivent aussi faire valider la pertinence et la convenance du projet auprès de toutes les unités ou tous les services concernés. Ils doivent s'assurer d'inclure, dans le formulaire de demande, toutes les signatures nécessaires pour démontrer que la convenance est acceptée par l'ensemble des partenaires du CISSS. Ceci, afin d'éviter tout désagrément ultérieur.



FONDATION  
HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

## DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

Cette subvention permet la réalisation d'un projet de recherche intégrée pouvant inclure :

- a) un projet pilote visant à tester un ou des dispositifs de recherche menant à une demande de subvention de plus grande envergure;
- b) un projet de démonstration qui inclut des interventions et des mesures de résultats auprès de clientèles.

L'un ou l'autre des modèles s'accompagnera d'activités de mobilisation des connaissances.

Chacun des chercheurs principaux est admissible à participer à un seul projet de recherche intégrée offert par le Centre de recherche<sup>1</sup>. Un montant maximal de 20 000 \$ peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent la rémunération du personnel de recherche, les fournitures nécessaires au projet (à l'exception d'ordinateurs) et les déplacements aux fins des travaux de recherche seulement. Tous les projets doivent démontrer avoir des retombées pour l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Avant de déposer une demande, il est fortement recommandé d'obtenir des conseils concernant la méthodologie en planifiant une rencontre entre le biostatisticien du Centre de recherche et le chercheur régulier impliqué dans le projet en s'adressant au [scsmr\\_cr.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:scsmr_cr.cisssca@ssss.gouv.qc.ca). Lors de cette rencontre, il sera important de planifier les besoins en lien avec les services offerts par le biostatisticien une fois le projet de recherche débuté.

Les fonds devront être utilisés dans les **12 mois suivant la date d'autorisation du projet de recherche (lettre émise à la suite de l'obtention des approbations scientifique, éthique et de convenance)** à défaut de quoi, ils devront être retournés au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches où ils seront utilisés uniquement pour d'autres projets de recherche en lien avec l'Hôtel-Dieu de Lévis. Aucun fonds ne sera transféré à l'externe. Aucun dépassement budgétaire n'est permis.

## ÉVALUATION DES PROJETS

- **Étape 1 : Évaluation scientifique**

Un comité scientifique évaluera les demandes en toute indépendance et en respectant les règles de conflit d'intérêts. Il sera composé de trois personnes : deux chercheurs externes au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches et un chercheur du Centre de recherche.

Les demandes seront évaluées en fonction :

- 1) du caractère novateur de la demande (10 points);
- 2) de la qualité et de la complémentarité de l'équipe (10 points);
- 3) de la qualité de la problématique et de la méthodologie (40 points);
- 4) du budget et de l'échéancier (20 points);
- 5) de la faisabilité et des retombées pour l'établissement (20 points).

- **Étape 2 : Évaluation de la pertinence des projets et des retombées pour l'établissement**

À la suite de l'évaluation scientifique, un comité composé d'un membre de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches et d'un représentant de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis procédera à la sélection finale. Celle-ci tiendra compte de la pertinence du projet et des retombées pour l'établissement. L'évaluation scientifique, faite à l'étape précédente et présentée au comité par la direction scientifique du Centre de recherche, sera également considérée.

---

<sup>1</sup> Un chercheur régulier du Centre de recherche peut cependant agir comme chercheur ou cochercheur pour d'autres types de projets subventionnés par le Centre de recherche.

## DÉCISION ET MISE EN OEUVRE

Pour être retenu au concours, un projet doit obtenir un total d'au moins 70 points sur 100. Il doit également présenter un total d'au moins 28 points sur 40 pour la dimension de la qualité de la problématique et de la méthodologie.

## ENGAGEMENT DES ÉQUIPES GAGNANTES

En acceptant la subvention, les équipes gagnantes s'engagent à :

- Réaliser, à la suite de l'obtention de la subvention, une capsule « Ma thèse en 180 secondes » qui explique leur projet de recherche. Cette capsule sera déposée sur le site Web du Centre de recherche.
- Déposer, dans les deux mois suivant la confirmation de l'octroi de la subvention, leur projet de recherche au Guichet unique de la recherche (GUR) du CISSS de Chaudière-Appalaches via la plateforme NAGANO (<https://cca.nagano.ca/login>).
- À la suite du dépôt du projet au GUR, transmettre le numéro NAGANO du projet de recherche à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches ([recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca)).
- Informer la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire lors de la réception de la lettre d'autorisation. C'est à la suite de la réception de ces informations que l'ouverture du poste budgétaire et la mise à disposition de la subvention seront officialisées. Un délai de 10 jours ouvrables est à prévoir ([recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca)).
- Fournir un rapport scientifique et financier au plus tard trois mois après la fin de la subvention à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches ([recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca)).
- Présenter leurs recherches dans le cadre de la programmation des conférences scientifiques du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Le financement demeurera disponible pour un maximum d'une année suivant la date d'obtention de la lettre d'autorisation de réaliser le projet au CISSS de Chaudière-Appalaches.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « Subvention pour projet de recherche intégrée – Fondation Hôtel-Dieu de Lévis 2022 – 2<sup>e</sup> appel », ce dernier devant inclure toutes les signatures requises.

**Date limite pour retourner le formulaire : le 27 janvier 2023.**

Envoi par courriel à : [recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca)

Prière de mentionner dans l'envoi  
« Subvention pour projet de recherche intégrée – Fondation Hôtel-Dieu de Lévis 2022 ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

**Madame Louise Chouinard**

Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

CISSS de Chaudière-Appalaches

143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1

Téléphone : 418 835-7121, poste 16241

Courriel : [recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca)

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.